

Image not found or type unknown



Statut d'auto-entrepreneur et couveuse

Par **Magraphik**, le **14/12/2009** à **22:52**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si il est possible de conserver le statut d'auto-entrepreneur quand on est en couveuse d'entreprise ?

En effet, infographiste récemment diplômée, j'ai eu plusieurs commandes et j'ai besoin d'acquérir un statut pour effectuer ces prestations en étant déclarée. J'ai donc pensé au statut d'auto-entrepreneur.

Mais j'ai aussi le projet à plus long terme, de monter une entreprise de communication visuelle avec 2 amies graphistes. Nous voudrions passer par une couveuse d'entreprise pour tester notre activité avant de nous lancer réellement.

Si notre projet est accepté par la couveuse, devrais-je stopper mon activité d'auto-entrepreneur ? Si oui, aurai-je le droit de reprendre ce statut d'auto-entrepreneur plus tard si nous échouons avec notre projet ?

Merci de votre aide, cdt.

Par **jeetendra**, le **15/12/2009** à **10:04**

[fluo]Chambre de Commerce et d'Industrie[/fluo]
6-8, rue des trois Fontanot
92023 NANTERRE cedex

accueil du public :
106, rue des trois Fontanot
Tél : 0 820 012 112

Bonjour, contactez la CCI à Nanterre, ils vous renseigneront efficacement relativement à vos préoccupations, bonne journée à vous.